



Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ÉLECTRICITÉ CONFIEE À ENEDIS: EXERCICE 2019**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 22 février 2021

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Vu la délibération n° 2017-152 en date du 13 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le nouveau contrat de concession avec ENEDIS pour une durée de 30 ans ;

Vu l'article L. 1413.1 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel la commission consultative des services publics locaux est notamment chargée d'examiner annuellement un bilan d'activité de chaque service public confié à un tiers par convention de délégation de service public ;

Considérant que cette commission s'est réunie le 16 décembre 2020 et a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le bilan d'activité, joint en annexe, de la concession de distribution publique d'électricité établi par ENEDIS ;

Considérant que ce bilan est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal ;

Considérant que les indicateurs techniques et financiers définis par l'article R. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution de l'électricité, figurent dans le rapport annuel ;

À la lecture de ce rapport, il apparaît notamment que :

- le réseau se compose de 197 km de lignes à moyenne tension HTA (1000 V < U < 50 000 V), de 377 km de lignes de basse tension et de 309 postes de transformation HTA/BT ;
- il dessert 23 379 clients ;
- le réseau comporte aussi 281 installations de production d'énergie d'origine photovoltaïque ;
- au 15 septembre 2020, ENEDIS a installé 19 447 compteurs communicants LINKY ;
- 814 compteurs LINKY restent à installer d'ici novembre 2020 ;
- le 18 mai 2018, le Conseil d'Etat a validé le principe des Tarifs Réglementés de vente d'électricité (T.V.R) confirmant ainsi la volonté de stabiliser les prix ;

De plus, ENEDIS a participé financièrement (102 K€ TTC) à la mise en discrétion des réseaux (y/éclairage public) des rues Pierre Clément, des Endronnes et du boulevard Jean Jaurès.

Un exemplaire de ce bilan d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture pour information et mis à la disposition des usagers à la Direction Générale des Services dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2019, joint en annexe, établi par la société ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

Fait à Draguignan, le 11 février 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération